

## EDITO

Alors que les pouvoirs publics préconisent la poursuite du télétravail à chaque fois que c'est possible, **AXA France** a décidé une réouverture dès le 13 mai (Pessac, Isneauville, Marseille), le 18 mai (Angers, Nantes, Lyon) et le 25 mai (Châteauroux, Nîmes, Balma) avec une forte amplitude horaire pour éviter les heures de pointe dans les transports publics.

Lors du CSE Central, **l'UDPA a demandé une plus grande progressivité** pour tirer les enseignements des premières ouvertures.

**L'UDPA a obtenu :**

- » **Le report de l'ouverture des sites d'Angers et de Toulouse au 2 juin** au regard de la sécurité sanitaire encore insuffisante, suite notamment aux travaux.
- » **Le respect du volontariat** car la décision de retour ou non sur site appartient au seul salarié ; alertez vos élus UDPA en cas de pressions.
- » **Des dotations d'écrans 22 pouces et de claviers** pour le travail à domicile gérées par les secrétariats généraux (demandes à remonter par la voie hiérarchique.)

**L'UDPA continue à défendre :**

- » **La nécessité de renégocier l'accord télétravail** qui ne prévoit aucun défraiement des coûts et qui limite beaucoup trop les possibilités du travail à distance.
- » **La révision des objectifs** basés sur 2019 et surdimensionnés par rapport au contexte..
- » Une réflexion de fond sur les risques sanitaires des plateaux surpeuplés et du travail en mode « Flexwork ».

**N'hésitez pas à nous solliciter et surtout prenez soin de vous !**



**Sylvaine Hardy**

Chef de projet études informatiques  
Elue du CSE Fonctions centrales

## NOTRE SONDAGE - VOS RÉPONSES

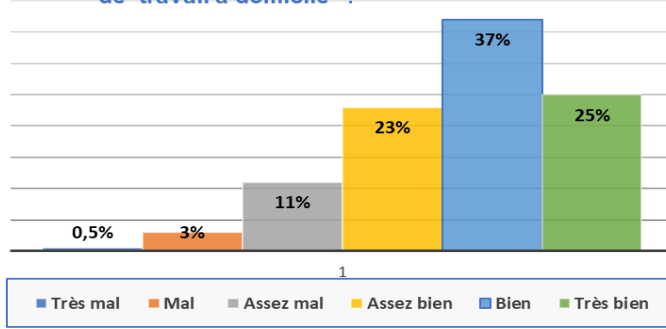
### COMMENT AVEZ-VOUS VÉCU LES 7 SEMAINES DE CONFINEMENT ET DE TRAVAIL À DOMICILE

Après 7 semaines de confinement, l'UDPA a lancé un sondage pour connaître votre état d'esprit et vos projets. Vous avez été nombreux à participer, près de 400 répondants, de toutes les régions ainsi que des différents métiers représentés.

En matière de télétravail, une majorité de répondants estime que leurs missions ont pu se poursuivre dans des conditions satisfaisantes, mais souligne en parallèle un manque de lien social, qui devient pesant sur la durée. Par ailleurs, de nombreux collaborateurs souffrent du manque de matériel à leur domicile pour une poste de télétravail plus ergonomique.

Enfin, pour la période de déconfinement, votre sécurité et celle de vos proches vous préoccupe très fortement, et la reprise d'une vie professionnelle plus « normale » est sous conditions.

Comment avez vous vécu ces 7 semaines de travail à domicile ?



Pour 85 % d'entre vous, cette période a été plutôt bien vécue, mais pour 15 % d'entre vous, elle a été difficile.

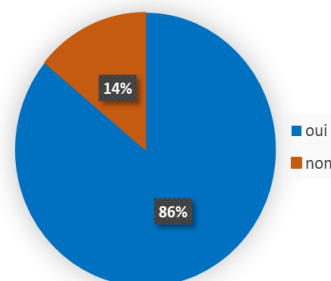
Dans les facteurs qui vous ont aidé à bien vivre cette période, la pratique du télétravail a été un élément primordial. Vos *verbatim* soulignent le soulagement de ne plus avoir le stress et la fatigue des transports et de ne plus avoir à supporter le bruit sur les plateaux...

Votre soucis de préserver votre santé se traduit par la récurrence du mot **sécurité** dans vos *verbatim*.

Vous êtes nombreux à être satisfaits du fonctionnement de l'équipement informatique puisque 85 % ont une connexion haut débit et constatent une qualité de connexion correcte pour les réunions distantes.

**Un grand merci aux équipes informatiques qui ont réussi cette performance.**

Haut débit et stabilité VPN

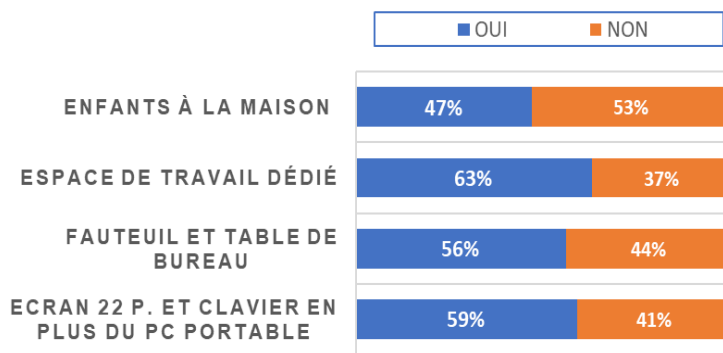


# LES CONDITIONS DU TRAVAIL À DISTANCE

Des difficultés significatives ont été rencontrées :

En termes d'ergonomie, nombre de salariés souffrent d'absence d'écran de taille normale, de l'utilisation du casque filaire sur de longue période, du manque de mobilier adapté et d'espace dédié au travail. Les chiffres sont éloquentes : 44 % d'entre vous déplorent l'absence de siège adapté, 41 % souffrent de l'utilisation exclusive du petit écran du portable, ainsi que de l'absence d'un clavier et d'une souris. Enfin pratiquement 37% des répondants n'ont pas d'espace dédié et déplorent l'exiguïté du domicile.

## VOS CONDITIONS DE TRAVAIL À DISTANCE



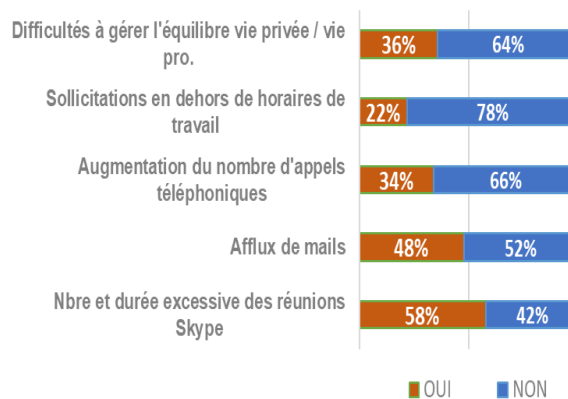
### Verbatim

- « stress + position inadaptée pour télétravail permanent (chaise/écran/etc.) »,
- « Pas d'écran fixe, pas de clavier avec pavé numérique »;
- « petit espace - une seule table pour le travail et les repas - pas de bureau/chaise - forte charge de travail et pression du Manager »
- « Réunions à gogo c'est très stressant »
- « Durée et fréquence excessives réunions Skype »

**36 % des répondants ont vécu des difficultés à gérer l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.** Pour la majorité, la charge de travail est restée soutenue avec parfois une intensification :

- 22 % des répondants ont reçu des sollicitations multiples en dehors des horaires de travail.
- 57 % trouvent la fréquence et/ou la durée des réunions distantes excessives,
- 34% constatent une augmentation du nombre d'appels téléphoniques
- 48 % font face à un afflux de mails et des objets ne correspondant pas aux contenus.

### Equilibre vie privé / pro - Charge de travail



### Verbatim

- « C'est pas facile de travailler avec les enfants à la maison. La pression du travail est restée la même »,
- « Beaucoup de travail et un équilibre perso/pro compliqué avec la gestion d'un enfant en bas âge »,
- « Charge de travail très importante, et suivi scolaire à faire en parallèle : situation très compliquée »
- « Je travaille énormément plus qu'à Nanterre avec plages horaires de 10H par jour sans parler des soirs et week-end. De plus cela me coûte beaucoup plus cher notamment pour les repas et en électricité. »

Par ailleurs, sur le temps de travail, le partage de l'espace domestique entre le conjoint télétravailleur et les enfants scolarisés à domicile pose d'importants problèmes logistiques qui augmentent l'intensité du stress.

Enfin, **une minorité significative de salariés souffre d'isolement**, signe que le management est parfois insuffisamment en position de soutien.

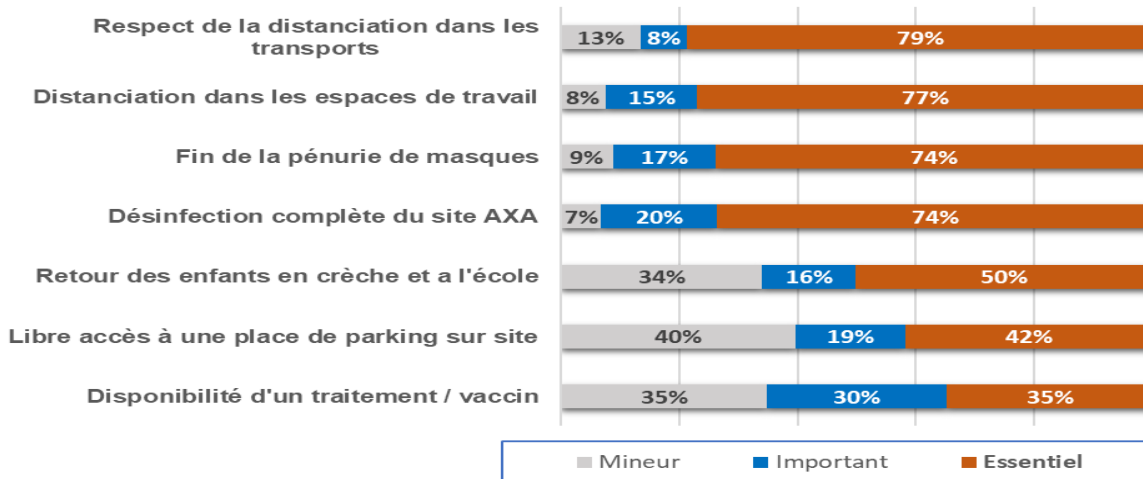
### Verbatim

- « Isolement difficile et charge de travail très soutenue »,
- « seule à la maison, manque de vie sociale »,
- « L'isolement malgré les outils de communication modernes a été dur à vivre »

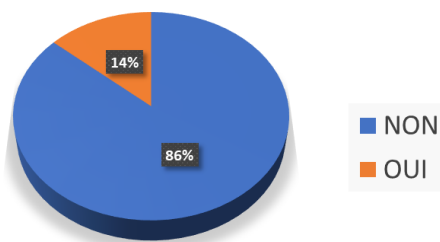
## VOS RÉPONSES

« La santé, c'est ce qui sert à ne pas mourir chaque fois qu'on est gravement malade ». Georges Perros

### Classez par importance les préalables au retour sur site



Serez vous volontaire pour reprendre votre activité sur site en mai 2020 ?



La santé est la principale préoccupation des répondants. Par conséquent quatre conditions primordiales pour le retour sur site apparaissent en tête sur le graphique.

Sans surprise, **86 % des répondants ne souhaitent pas revenir sur site dès le mois de mai**, s'il existe un doute sur tout ou partie de ces prérequis pour eux essentiels.

### Verbatims

- « Peur des transports en commun. »
- « Inquiétude liée à la promiscuité dans les transports en commun, ainsi qu'à l'absence d'infos sur la circulation éventuelle du virus via la climatisation des bureaux. »
- « Le site est multi entreprises trop de monde donc trop de risques. »
- « Enfant collégien toujours à la maison. »
- « J'ai des enfants que je n'entends pas remettre à l'école dans ces conditions. »

N'oublions pas les 14% de salariés dont le souhait de retour sur site est davantage dicté soit par :

- des contraintes touchant aux conditions matérielles inadaptées à leur domicile : Travail dans un logement exigü, sans poste de travail dédié ou sans matériel informatique adapté (clavier et écran 22 pouces)
- Un sentiment d'isolement qui les pousse à retourner sur un site pour retisser du lien social avec leurs collègues.

### Verbatims

- « Reprendre une activité dans un environnement prévu pour cela »,
- « Matériel inadapté au travail à domicile »,
- « Meilleures conditions de travail : double écran chaise et bureau, local approprié, climatisation »,
- « Retrouver un fauteuil de bureau pour ne plus avoir mal au dos et aux bras »,
- « Besoin de lien social ! »,
- « Echangez de vive voix avec ses collègues »,

A vos côtés, chaque jour



# L'ANALYSE DE L'UDPA



Avant la crise sanitaire, 30 % des salariés ne pratiquaient pas le télétravail et ont été contraints de s'adapter rapidement et sans accompagnement de l'Entreprise.

Dans la situation actuelle, les conditions de télétravail ne peuvent être considérées « normales », en raison de la gestion simultanée pour 47% d'entre vous, de « l'école à la maison ».

Le partage contraint de l'espace domestique avec le conjoint également en télétravail engendre un stress que l'inadéquation de l'équipement matériel renforce sur des périodes anormalement étendues de télétravail.

Enfin s'ajoutent des surcoûts financiers : électricité, chauffage, accès internet nécessitant un débit plus élevé donc un abonnement plus cher, etc.



**L'UDPA-UNSA reste à vos côtés pour défendre vos droits et vos conditions de travail. N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information.**

## VOS ÉLUS SONT TOUJOURS À VOTRE ÉCOUTE

Hassan AKID	51 99 54	Sylvaine HARDY	07 80 97 65 88	Katy NATIVEL	02 62 30 83 39
Gilles BARY	54 48 02	Dominique HERBERT	02 40 68 41 39	Nathalie PACITTI-DIAZ	57 52 02
Christine BELLEVILLE	06 63 28 89 84	Jean François HERBERT	01 30 82 87 10	René-Hubert PURSEIGLE	54 14 96
Christophe BEZAULT	54 14 23	Anne Charlotte LAUMONIER	06 07 56 95 64	Françoise SALA	58 46 33
François BLANCHECOTTE	06 09 11 87 43	Yann LE BELLER	06 72 47 06 38	Giulia SCHUMACHER	06 76 71 38 06
Xavier BOULLY	06 40 46 29 16	Dominique LE GALL	06 21 44 39 36	Moussa TOURE	51 17 32
Pierre CLERC	56 05 15	Marie Laure MARCHAND	06 88 53 25 47	Jean Pierre VASSARD	52 72 29
Michel COLIN	01 47 74 02 19	Corinne MARZOLF	57 52 76	<b>Pourquoi pas vous ? L'UDPA recrute.</b>	

Vous appréciez nos prises de position, notre liberté de ton et notre engagement pour défendre vos intérêts. **Rejoignez-nous, adhérez à l'UDPA-UNSA.**



**J'adhère à l' UdpA UNSA** Le \_\_/\_\_/2020 Signature

Nom :			Prénom	
Fonction :			Site AXA :	
Tél Portable			Email personnel	
Adresse			CP et Ville	
Cotisation	Non cadre	Cadre	CDD, alternant, retraité	Mode de paiement
Par an <input type="checkbox"/>	100 € <input type="checkbox"/>	120 € <input type="checkbox"/>	40 € <input type="checkbox"/>	Prélèvement (Joindre un RIB) <input type="checkbox"/>
Par trimestre <input type="checkbox"/>	25 € <input type="checkbox"/>	30 € <input type="checkbox"/>		Chèque (à l'ordre de l'UDPA) <input type="checkbox"/>

**Faites vos comptes avant de transmettre ce bulletin à votre représentant UDPA ou de nous l'adresser par mail avec un RIB à [service.udpa@axa.fr](mailto:service.udpa@axa.fr) :**

- 66% de votre cotisation est remboursée en crédit d'impôt.
- Vous bénéficiez des réponses de nos juristes pour toute question liée au droit du travail.



[service.udpa@axa.fr](mailto:service.udpa@axa.fr)



<https://www.udpa-axa.org/axafrance/>



<https://www.linkedin.com/in/udpa-axa/?originalSubdomain=fr>